

## **Le Projet local #4** **Compte-rendu**

**Présents :** Joseph Bourez, Denis Bérard (Alba), Pierre Laulagnet (Alba), Stéphane Chausse (Villeneuve), Marion Gelin (Villeneuve), Jean-Marc Giacomelli (Mirabel), Cécile Savin (Villeneuve), Laurie Dupré (Burzet), Marie-Ange François (Burzet), Cécile Garnier-Abou (Burzet), Alain Royer (Mayres), Pascal Waldschmidt, Briec Mével

### **Tour de table – Point info sur l'avancée des projets**

- Alba : Une seule liste.

- Villeneuve de berg : 5 listes avec une problématisation forte sur la question de circulation de l'information. Difficile néanmoins de compléter les listes, difficultés de mobiliser. Question de la volonté des gens de participer.

Petites communes ont peur de l'intercommunalité. Besoin de compétences pour porter les questions stratégiques. Question de l'absorption des petits villages / comment fonctionner en tant que grandes communes en lien avec les petits villages. Quels modèles participatifs à l'échelle des communautés de communes. C'est nouveau, il va falloir expérimenter.

- Burzet, mélange entre les sortant "bon pères de familles compétents" et les nouveaux. ça va être intéressant mais pas encore évident que la transition et la participation soit des enjeux centraux. Il va falloir tenir les règles du jeu. On voit déjà la potentiel intercommunal, la maire sortante ne communiquait pas sur la ComCom.

Question : la voirie quel niveau de compétence ?

Même en dehors de la commune, possibilité de faire des réunions intercommunales. Il y a aussi une autre liste concurrente, se présentent en réaction au débat local sur le rallye ?

Grand nombre de liste citoyenne qui se mobilisent / écologie, démocratie participative au coeur de la campagne.

Liste citoyenne rencontre le souci de ne pas être connu "dans les bars". Question d'être connu.

- Mayres : Une liste citoyenne qui s'est montée tardivement, essayer de faire parler les gens et de les mettre au boulot, pas évident. Je ne me suis pas mis sur la liste, je vais faire mon possible pour travailler la question de la participation. volonté affichée, mais besoin de se rassurer. ça vaut le coup de se bouger. Libertés sont rognées. Conviction, 10 personnes dans un village peuvent bouger les choses ! Le maire est pris dans les nécessité, il est important que la population soit mobilisée

En synthèse :

- Incertitude dans certaines équipes sur la réelle ambition en termes de transition et de participation
- Interrogations sur le rôle des petits villages dans certaines interco qui regroupent une forte minorité de délégués au niv. de la commune centre (ex CC Berg & Coiron)

### **Intro : Transition énergétique et aménagement (diapo de Joseph)**

- une déclinaison d'engagements : international = GIEC, Europe = Paquet Climat et Green Deal, France = lois POPE 2005 - Grenelle 2010 - sur la Transition énergétique 2015, Région/Département = SRADDET, SCOT, PLU, Interco = PCAET (pr collectivités > 20 000 hab)

- des ambitions européennes et nationales importantes à l'horizon 2030 malgré une hausse des GES qui se poursuit (2030 obj de -30 % des GES, 2050 obj de Zéro Emission Nette

NB : en oct 2019, le dernier rapport du Giec préconise de rapporter les obj de 2050 à 2030 pour rester à -1,5°C à terme

- les outils nationaux : une programmation pluriannuelle de l'énergie (fixe le mix énergétique français jusqu'à 2035), la stratégie nationale bas carbone (définit la trajectoire de réduction des GES), le plan national d'adaptation aux changements climatiques
  - à l'échelle régionale, le SRADDET intègre de nombreux schémas de planification, mais n'a pas eu de traduction territoriale, donc ne pourra pas être évaluée
  - l'échelle du bassin de vie = supra-intercommunal = le Scot doit être compatible avec le SRADDET
  - à l'échelle locale = 2 outils = le PCAET & le PLUI
- la démarche Tepos, non réglementaire, est un outil pas mal utilisé par les intercos en Ardèche (obj de /2 les GES et de produire localement les consommations énergétiques en NRJ renouvelables)

### **Témoignage de P.Waldschmidt**

Un PLUI est bcp + intelligent aujourd'hui (qu'un PLU) pour avoir une cohérence à l'échelle territoriale.

L'État pousse à réduire drastiquement les zones constructibles et à construire prioritairement dans les centre-bourgs et les bourgs-centres.

Un PLUI contient un diagnostic (1,5 an), un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable : nécessite de se donner des obj politiques en matière de développement), un règlement et le zonage (traduction du PADD sur le cadastre). A chaque étape, un COPIL se réunit pour valider.

Un PLUI doit organiser une concertation (réunions publiques, adresse mail de contact, registre dans chaque commune), la consultation des PPA (personnes publiques associées : PNR, Etat, associations agréées...) et une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur choisi par le Tribunal administratif (suivi de réponses aux avis émis), enfin vote du PLUI.

Le PLUI est présenté devant 2 commissions : la CDPENAF (com dép de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers) + ?

Un chargé de mission de la DDT (du service planification) suit l'élaboration du PLUI, mais le zonage de Beaume-Drobie a été retoqué en partie par le service agricole de la DDT.

Une commission PLUI a été mise en place avec 2 délégués par commune. Un chargé de mission PLUI a été engagé (au lieu de prendre un prestataire).

Le budget du PLUI de Beaume-Drobie est d'environ 400 k€ sur 4 ans, avec une sub de l'État d'env 20 %.

Un PLUI est un outil formidable pour créer un esprit intercommunal. Pour cela, la qualité du chargé de mission et de l' élu référent y sont pour beaucoup.

Des réunions publiques ont été organisées à chaque étape et par secteur (3 x 3 au total).

La méthodologie de l'État regarde l'évolution de la démographie sur les 10 dernières années, le nombre de logements nécessaires en cas de point mort démographique, le nombre de logements vacants, le nombre de résidences secondaires, et à partir de là projette un nombre de constructions neuves à insérer d'abord dans le tissu urbain existant, et si pas assez d'espace, dans des zones à urbaniser.

Sur une zone constructible, on doit élaborer une OAP qui donne des orientations en termes d'aménagement.

Quand la commune est propriétaire du foncier, elle peut maîtriser un peu plus la destination des nouvelles constructions.

Taxe sur les terrains constructibles non construits peut être mobilisé désormais (jusqu'à 3 € / m<sup>2</sup>).

Le PADD a une politique par rapport au tourisme. Beaume-Drobie est un territoire très touristique, il y a eu un gd débat. Le développement du tourisme devait se faire de manière qualitative, et non quantitative. Mais le seul levier en urbanisme, c'est sur le zonage des campings. Pour les gîtes, le PLUI n'a aucun pouvoir.

Le Panda (=périmètre de protection et de mise en valeur des terres agricoles) est un outil disponible pour les intercos pour « sanctuariser » les espaces agricoles (le Pays des Cévennes et les Gorges de l'Ardèche en ont initié un).

Pour beaucoup, le PLUI consiste principalement à se demander où on va construire ? Mais le 1<sup>er</sup> obj d'un PLUI devrait être de se demander comment améliorer la qualité de vie des hab qui sont déjà là, avant de penser à croître le nombre d'hab.

Sur les services publics, on peut définir des obj mais il n'y a pas d'effet contraignant.

Par contre, en matière d'environnement ou de paysage, on peut inscrire dans le PLUI des aspects plus contraignants.

3 modifications possibles du PLUI :

- la modification simplifiée (modification anecdotique du règlement)
- la modification
- la révision nécessite de tout de revoir

Pour défendre l'agriculture, le PADD peut définir des obj mais le zonage n'a pas d'autre possibilité que de définir seulement les zones agricoles (en Beaume-Drobie, les espaces agricoles ont été cependant étendus aux espaces naturels qui ont été exploités dans le passé).

Sur l'environnement, on doit intégrer un état initial de l'environnement, la trame verte et bleue, les espaces de biodiversité remarquables. Mais on peut ajouter des petites mesures. Par ex, pour toute nouvelle maison, il doit y avoir une réserve d'eau de pluie de 1M3 pour 10m2 de surface couverte (valable pour les bâtiments commerciaux), y compris pour les piscines.

On ne peut pas imposer que les toilettes soient alimentées par l'eau de pluie.

On a aussi interdit de goudronner les parkings (avec quelques exceptions prévues).

Pour les NRJ renouvelables, le PADD peut définir des ambitions, mais dans le zonage, il a été décidé de faire du zonage négatif (là où on n'en veut pas).

Dans les zones commerciales et artisanales, il doit y avoir 25 % de toiture consacrée au photovoltaïque.

### **Echanges sur le rôle de l'intercommunalité**

- Réflexions sur la difficulté de faire participer les hab sur le PLUI comme sur le Scot (=il faut partir de sujets qui touchent les gens directement)

- à Alba, l'interco a été vu comme une chance (en se disant que si on y est pas, on est perdant).

Comment se positionner sur la présidence de l'interco (on est convaincu que la présidence ne doit pas revenir au bourg centre) ? Projet de crèche interco sur Alba.

Ex de la CC du pays des Vans confirme que la présidence de la CC quand elle revient au bourg centre n'est pas favorable à la confiance des petites communes.

L'intérêt de la CC permet de prendre de la distance par rapport aux enjeux de sa commune.

- à Mirabel, 2 candidats sur la liste motivés par la transition écologique et la démocratie participative. La liste est intéressée actuellement par les regroupements pédagogiques intercommunaux et la gestion de l'eau, mais envisage un PLU seul. Pour moi, l'interco est l'espace de travail sur lequel il faut s'impliquer, mais nécessite compétences et disponibilités.

- à Villeneuve de B. pour vous et avec vous, on a très tôt identifié le rôle de la CC. On a imaginé faire prendre de nouvelles compétences : sport et culture. On a une grosse difficulté avec le départ de Lavilledieu et de sa zone artisanale (très lourds investissements de la CC et perte des taxes).

Il y a des compétences obligatoires aux CC : économie, tourisme.

Et des compétences non-obligatoires : urbanisme, école, enfance, jeunesse, mobilité...

- à Burzet, conscience du rôle à retrouver au sein de la CC, notamment par le binôme de tête déjà impliqué à cet échelon.

Sur les enjeux de transition, l'échelle interco apparaît pour Joseph assez indispensable (ex. avec les pol de l'habitat ou sur l'énergie – même si on peut à l'échelle communale mettre en place une centrale photovoltaïque villageoise).

Au-delà de l'interco, il y a aussi à nommer des délégués dans bcp de syndicats mixtes : Sympam (Pays de l'Ardèche méridionale), Sivom (déchets), SDE (énergie), SMA (montagne), PNR, EPTB (bassin versant de l'Ardèche), ...

Besoin de cultiver au sein des CC une identité de territoire et de projet entre les communes qui partagent des caractéristiques communes.

Besoin de trouver des compétences en animation de démarche participative pour faire vivre la participation.

A Beaumont, le mail de presque tous les hab a été récupéré, les hab reçoivent tous les CR des conseils, les infos sur la commune + 2 réunions publiques / an (vœux du maire & réunion en août)

### **Quelle suite ?**

- Se former à l'animation des conseils municipaux et/ou à l'animation de projet participatif
- Charte du bon fonctionnement d'une réunion est prévue à Villeneuve
- à Alba méthodo : un animateur et un rapporteur pour chaque réunion
- Comment peut-on se former aux règles de fonctionnement des instances de l' élu ?
- La formation en mode projet se développe de + en + notamment via des webinaires
- Intérêt à cultiver après les élections une « culture-réseau » : peut-être organiser journée de rencontres post-élections incluant les équipes qui n'ont pas pu participer aux 4 journées (initier de l'intercommunalité sauvage)
- réseau national la fabrique des transitions : coopérative d'échanges entre les territoires qui se sont embarqués dans la transition
- des exp inspirantes à Saillans, Trémargat, le Vorarlberg, Loos en Gohelle... à partager
- à Alba, demandeur d'une formation pour les 15 élus autour d'une culture commune sur les démarches participatives
- besoin de rendre visible l'initiative
- les équipes communales auront besoin d'être soutenues si elles sont élues

**Pour information**, le cycle d'échanges a été « porté » par l'association Lignes d'horizon, dont l'objet est d'oeuvrer au développement d'une culture du territoire sur les enjeux transition / paysage.

L'association a organisé une manifestation, Les Rencontres d'ici là de 2013 à 2017, au château de Craux à Genestelle, mélangeant réflexions citoyennes, expériences sensibles et apports intellectuels. Depuis 2018, l'association anime une émission trimestrielle sur Fréquence 7 autour du Scot de l'Ardèche méridionale.

En 2019-20, elle a proposé et organisé ce cycle d'échanges citoyens autour de la transition. Son site internet, un jour, sera actualisé et intégrera des éléments sur ces deux derniers projets.